

Moratoires : jamais deux sans trois

Par Aurélien Bernier, ATTAC et Vigilance OGM Poitou Charente

Publié le 28/02/2007

Les Autrichiens l'ont fait. Les Hongrois ont suivi l'exemple peu de temps après, avec les mêmes arguments. En s'appuyant en priorité sur les lacunes incroyables en matière d'évaluation des OGM, ces deux pays ont mis en place un moratoire sur les disséminations de maïs transgéniques validé par un vote favorable du Conseil des ministres de l'Environnement.

Cette situation nouvelle marque un véritable tournant dans le débat européen sur les OGM. Tout d'abord, nous avons maintenant la preuve par l'exemple qu'il est tout à fait légal pour un État-membre de mettre fin aux cultures de PGM autorisées par l'UE. Il suffit de "copier/coller" l'argumentaire autrichien. Plus question donc de se retrancher derrière le fait que les choses se joueraient uniquement à Bruxelles. Ensuite, de tels moratoires reviennent dans la pratique à des interdictions de fait. Pour y mettre fin, il faudrait que les multinationales appliquent à la lettre les annexes de la directive 2001/18 qui portent sur les conditions d'évaluation des OGM, ce qui nécessiterait d'engager des dépenses colossales qui ôteraient tout intérêt économique à cette technologie. Enfin, il est particulièrement frappant de constater à quel point la France est schizophrène sur ce dossier. Pendant que l'actuel gouvernement œuvre en faveur des producteurs d'OGM au niveau national, Nelly Olin, ministre de l'Ecologie, vote au Conseil pour les moratoires étrangers.

A partir de ces constats, les associations qui ont participé les 26 et 27 février derniers aux "États Généraux pour un moratoire" ont décidé collectivement de lancer "l'Appel d'Orléans pour un printemps sans OGM", dont l'objectif est simple : faire de la France le troisième pays européen à mettre fin aux cultures GM, et cela avant les semis de maïs 2007. La pétition, en ligne sur <http://www.moratoireogm.fr>, a reçu plus de 15 000 signatures en dix jours.

En parallèle, de nombreux collectifs collectent des milliers de soutiens de citoyens, interpellent les candidats aux prochaines élections, les élus locaux, et bien évidemment les députés. La réaction de ces derniers sera cruciale.

Alors que le gouvernement les a privés de débat parlementaire en transposant la directive 2001/18 par décrets, ils ont là une dernière chance de prouver leur volonté d'agir en exigeant la mise en œuvre immédiate du moratoire. Cette décision, qui apparaît de plus en plus clairement comme la seule acceptable, doit intervenir avant que nous ne soyons mis devant le fait accompli par les contaminations génétiques. Maintenant que les obstacles scientifiques et législatifs sont levés, il ne reste donc plus qu'à gagner le combat politique.